

Revue de presse...

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **6 (1960)**

Heft 12

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pour répondre au désir exprimé par plusieurs de nos abonnés, nous avons conclu un accord avec l'agence télégraphique suisse de Berne, qui nous permettra ainsi de publier régulièrement des nouvelles variées de nos différents cantons. Toutefois, nous tenons à signaler à nos lecteurs qu'il s'agit là d'une revue de presse, les communiqués ayant été généralement publiés dans nos différents journaux suisses. Nous souhaitons que cette nouvelle rubrique donne satisfaction à ceux qui trouvent trop de poésie, de littérature, d'art et de banquets dans le « *Messenger Suisse de France* ».

La Rédaction.

CANTON DE BERNE

LES JOURNAUX BERNOIS PLUS CHERS

A partir du 1^{er} janvier 1961, les abonnements des quotidiens bernois augmenteront de 1 franc à 1,20 franc par an. Le prix de la vente au numéro sera porté de 20 à 25 centimes à partir du 1^{er} décembre 1960 déjà. Ces augmentations sont motivées par le renchérissement des frais de production. Les prix des insertions publicitaires subissent également une augmentation. Rappelons qu'à Zurich et à Bâle, les quotidiens se vendent 25 centimes depuis quelque temps déjà.

LA T.V. EN SUISSE

En novembre 1960, on a dénombré 5.383 nouveaux concessionnaires de télévision. A la fin du mois, il y avait 124.488 postes de T.V., contre 119.105 au mois d'octobre. Ces postes se répartissaient ainsi : 117.397 étaient la propriété de particuliers, 7.091 étaient en usage dans des restaurants ou autres locaux publics. L'augmentation la plus forte a été dans la région de Zurich (1.279 nouveaux concessionnaires), suivie de Bâle (830), Genève (421) Saint-Gall (380) et Lausanne (357). Il y avait, à la même date, 89.906 concessionnaires en Suisse alémanique, 25.890 en Suisse romande et 8.692 au Tessin.

LE « ZIBELEMAERIT » DE 1960

La traditionnelle « foire aux oignons » de Berne, qui a lieu chaque année le quatrième lundi de novembre, a remporté cette année aussi

un grand succès. Le ciel couvert et la pluie qui tomba tout le jour ne ralentirent pas les activités du marché ni ses joies annexes.

Les marchands d'oignons, venus surtout de la région des lacs, des environs de Morat, du Vully et du canton de Neuchâtel, avaient dressé quelque trois cents stands, sur les places de l'orphelinat et du palais fédéral, à la rue fédérale et à la rue des merciers. Partout, on pouvait admirer des chaînes et des tresses d'oignons, d'échalotes et d'aulx. Dans les restaurants, on servait des tartes à l'oignon et au fromage, tandis que les enfants prenaient leur plaisir à la foire ouverte sur le champ de tir (Schuetzenmatte). A l'ordinaire, la foire aux oignons fut l'occasion d'une joyeuse fête populaire, qui se déroula tard dans la soirée sous les arcades, marquée par de vigoureuses batailles de confetti entre l'église du Saint-Esprit et la tour de l'horloge. L'on dansa jusqu'à l'aube.

CIRCULATION DES AUTOS ET DES CYCLES

Le Conseil Fédéral a pris un arrêté modifiant le règlement d'exécution de la loi sur la circulation des véhicules automobiles et des cycles. Il s'agit de l'enregistrement des peines. A partir du 1^{er} janvier 1961, ne seront plus inscrites au casier judiciaire que les arrêts ou une amende d'au moins 100 francs.

Les condamnations à une amende inférieure à 100 francs, prononcées pour cause de contravention, doivent être annoncées directement à l'autorité du Canton de domicile, compétente en matière de circulation routière. Le Canton de domicile est tenu

d'inscrire ces condamnations dans un registre prévu à cet effet. Le Département fédéral de justice et police peut cependant excepter de l'enregistrement certaines contraventions légères qui n'ont porté aucune atteinte à la sécurité de la circulation.

LE NOUVEAU MAIRE DE BIENNE

M. Paul Schaffroth, radical, a été élu maire de Bienne par 5.945 voix contre 5.577 à M. Walter Koenig, socialiste.

D'autre part, M. Marcel Hirschi, radical, a été élu Préfet du District de Bienne, par 6.155 voix, contre 5.228 au candidat du parti socialiste, M. Walter Tuescher.

MUTATIONS MILITAIRES

Le Conseil fédéral a accepté la démission du Colonel - Brigadier Hans Niggli, Commandant de la brigade de montagne 12, et l'a libéré de son commandement à fin 1960, avec remerciements pour les services rendus.

Pour lui succéder à la tête de la brigade de montagne 12, le Conseil fédéral a désigné le Colonel-Brigadier Joerg von Sprecher, né en 1907, de Maienfeld, Officier instructeur d'artillerie, actuellement Commandant d'une brigade de forteresse.

Le Colonel Ludwig Sallenbach, né en 1903, de Zurich, Officier instructeur d'artillerie, est nommé Commandant d'une brigade de forteresse, avec promotion au grade de Colonel-Brigadier, le Colonel Sallenbach a commandé le régiment d'artillerie de campagne 6 et a été ensuite Chef d'artillerie de la 6^e Division, puis du 4^e Corps d'armée.

LA SUISSE REPRESENTEE AU MARIAGE DU ROI DES BELGES

Invité à se faire représenter au mariage du Roi Baudouin, le Conseil Fédéral a nommé M. Robert Maurice, ambassadeur de Suisse en Belgique, en qualité d'ambassadeur plénipotentiaire en mission spéciale, à l'occasion des cérémonies qui se sont déroulées le 15 décembre 1960, à Bruxelles.

LES EXPORTATIONS HORLOGERES EN OCTOBRE 1960

Au mois d'octobre 1960, la Suisse a exporté 4.633.700 montres d'une valeur totale de 128,8 millions de francs, contre 4.247.100 pièces d'une valeur de 116,5 millions de francs le mois précédent.

EXPOSITION ALDO PATOCCHI

Le graveur sur bois tessinois, Aldo Patocchi, a exposé à Berne un certain nombre de ses œuvres, dans la boutique de Mme Anna Heinrich, du 19 novembre au 10 décembre. Cette exposition comprenait 12 gravures sur bois, inspirées par la ville de Berne, ainsi que 12 paysages datant de l'an dernier.

BUREAU DE POSTE SPECIAL DE NOEL A BETHLEHEM

Du 15 au 31 décembre 1960, un bureau de poste spécial de Noël est mis en service à Bethléhem, près de Berne. Il restera toutefois fermé les 18 et 25 décembre. Ce bureau, qui acceptera seulement des objets de correspondance ordinaire, et recommandés, emploiera, pour oblitérer les envois, un timbre à date spécial.

Il oblitérera aussi, au moyen de ce timbre, les lettres, cartes postales et imprimés affranchis en timbres-poste suisses, valables, à destination de la Suisse et de l'étranger qui lui seront transmis à cet effet, ainsi que les timbres des émissions en cours, collés sur des feuilles volantes, des enve-

loppes ou des cartes. Les envois en nombre ne pourront pas être acceptés. Envois et timbres devront être envoyés sous enveloppe affranchie à la taxe des lettres, au « Bureau de poste spécial de Noël », Bethléhem près de Berne.

Les envois oblitérés seront transmis à destination par la voie ordinaire.

CANTON DE GENEVE

LE NOUVEAU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT GENEVOIS

Fin novembre, le Conseil d'Etat de Genève a élu Président du Gouvernement, pour la dernière année de la législature, M. Edouard Chamay, radical, Chef du Département des Finances, et, comme Vice-Président, M. René Helg, libéral, Chef du Département de Justice et Police. M. Edouard Chamay, qui accède pour la première fois à la présidence, est âgé de 65 ans. Dans la même séance, le Conseil d'Etat a accepté, avec honneurs et remerciements, pour le 1^{er} décembre, la démission du Chef de la Police, M. Charles Knecht, et a nommé, pour le remplacer, M. André Leyvraz, commissaire de police. On sait que M. Charles Knecht, à la suite d'une demande faite par M. Hammarskjöld, a accepté, il y a quelques mois, une mission au Congo, sous les auspices de l'O.N.U.

EXPOSITION A GENEVE D'UN DIAMANT AU PROFIT DE LA CROIX-ROUGE

Fin novembre a été exposée à Genève, dans les salons d'une Maison de New-York, l'une des pierres les plus célèbres du monde, le diamant Jubilé, d'un poids de 245,40 carats. Montré pour la première fois au public, lors de l'Exposition universelle de Paris en 1900, ce diamant, d'une valeur de 2 millions de dollars, a été exposé au profit intégral de la section

genevoise de la Croix-Rouge. Après cette exposition, le diamant Jubilé est exposé dans un Musée aux Etats-Unis.

POUR L'EDIFICATION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE SECONDAIRE

Le Conseil d'Etat a reçu l'autorisation de libérer une somme de 6.630.000 fr. sur les crédits accordés par la loi du 24 novembre 1956, afin d'édifier un nouveau groupe scolaire pour l'enseignement secondaire dans la commune de Chêne-Bougeries. Ce groupe comprendra 41 locaux d'enseignement pour l'école supérieure des jeunes filles et pour l'école ménagère, deux salles de gymnastique, aula, salle de jeu, bibliothèque, etc...

Afin de pouvoir disposer d'un certain nombre de places déjà pour la rentrée scolaire de 1961, une partie des locaux d'enseignement sera construite avec des éléments préfabriqués.

LA REMISE DU PRIX DE COMPOSITION MUSICALE « REINE MARIE-JOSE »

Après la proclamation, il y a quelques semaines, à Radio-Genève, des résultats du prix de composition musicale « Reine Marie-José », une brève cérémonie s'est déroulée récemment à Merlinge, dans la campagne genevoise, au cours de laquelle les prix de ce concours ont été remis aux lauréats dont les œuvres étaient des « quatuors à cordes avec une voix chantée ».

Des renseignements ont été donnés à cette occasion sur le prochain prix qui sera attribué en 1962 et qui fera l'objet d'un concours où devra être présenté un « concerto breve pour violoncelle et orchestre ». Les envois pour ce concours, ouvert aux compositeurs de toutes nationalités n'ayant pas dépassé 50 ans le 30 juin 1962, devront parvenir au secrétariat du Comité du concours avant cette dernière date.

CANTON DE Zoug

UN ZOUGOIS A L'HONNEUR

La commune autrichienne de Fuerstenfeld, en Styrie, a accordé la bourgeoisie d'honneur à M. Manfred Hegglin, juge cantonal à Zoug, pour le remercier de l'aide zougnoise qu'il dirigea en faveur de cette localité détruite pendant la dernière guerre.

CANTON DE SCHAFFHOUSE

SYNODE EVANGELIQUE

Le Synode de l'Eglise évangélique réformée nationale du Canton de Schaffhouse a tenu une session extraordinaire pour examiner le rapport décennal d'activité du Conseil de l'Eglise. Il décida de créer une deuxième cure pour le quartier du Steig, à Schaffhouse, puis de créer un bureau local de « La Main tendue », organisation qui donne par téléphone des conseils aux personnes dans la détresse morale. Conformément aux propositions du Conseil d'Eglise, l'impôt d'Eglise pour 1961 a été fixé à 2,2 % de l'impôt direct cantonal.

BANQUE CANTONALE

Le Conseil de banque de la Banque cantonale de Schaffhouse a décidé de porter de 4 à 3 3/4 % le taux de l'intérêt des deuxièmes hypothèques normalement couvertes avec effet à fin décembre. Simultanément, les taux hypothécaires des gages industriels ou du grand artisanat, seront adaptés à ceux des immeubles d'habitation. L'intérêt de base des dépôts d'épargne sera ramené, dès le 1^{er} janvier, de 3 à 2 3/4 %.

CANTON DE ZURICH

105^e ANNIVERSAIRE DE L'E.P.F.

La cérémonie officielle, célébrant le 105^e anniversaire de la fondation de l'Ecole Polytechnique Fédérale, s'est déroulée le samedi 19 novembre devant un « auditorium maximum » comble, avec la participation des diverses sociétés d'étudiants, de l'orchestre académique et de la société de chant des étudiants.

Le recteur de l'E.P.F., le professeur A. Frey-Wyssling, a salué la présence de nombreux invités d'honneur, notamment M. Hans Pallmann, Président du Conseil scolaire suisse, les membres de ce Conseil, le Président du Gouvernement, M. Paul Meierhans, le Président de la ville, M. Emil Landoldt, les représentants des diverses fondations et le doyen du Corps consulaire à Zurich.

Le discours traditionnel du recteur a été consacré, cette année, à « la liberté académique à l'âge de la technique ».

Ainsi qu'il ressort du rapport du recteur, pour l'année scolaire 1959-1960, l'E.P.F. comptait 200 membres du corps enseignant et 285 assistants. 278 cours ont été donnés. Le nombre des étudiants réguliers a accusé une augmentation de 152 par rapport à l'année précédente et s'élevait à 3.812. Le nombre des étudiants étrangers a augmenté dans des proportions plus modestes. Il s'élève actuellement à 888. On constate un léger recul avec les nouvelles admissions. 508 diplômes divers ont été attribués, dont 111 diplômes de docteur. Des bourses et des remises d'écolages ont été accordées à 800 candidats, représentant une valeur de 700.000 francs.

La cérémonie a été marquée par l'annonce de quatre promotions de doctorat « honoris causa », décernées à trois savants étrangers et à un savant suisse :

Le titre de docteur « honoris causa » en mathématiques a été décerné au professeur Heinrich Behnke, de Muenster.

Le titre de docteur « honoris causa » en sciences techniques a été attribué au professeur Walter Schottky, à Erlangen.

Le titre de docteur « honoris causa » en sciences naturelles a été décerné au professeur Otto Stern, de Berkeley, prix Nobel de physique.

Enfin, le titre de docteur « honoris causa » en sciences naturelles a été attribué à M. Friedrich Saxer, de Saint-Gall, ancien Président de la Société des sciences naturelles de Saint-Gall et membre de la Commission fédérale pour la protection de la nature, en reconnaissance pour ses mérites sur les recherches relatives à La Molasse, en Suisse orientale, et de ses efforts en faveur des sciences naturelles à Saint-Gall.

FONDATION CONRAD-FERDINAND-MEYER

La Fondation Conrad-Ferdinand-Meyer, fondée par Mme Camilla Meyer, fille de l'écrivain, a décidé d'attribuer pour 1960 une somme de 6.000 francs à l'écrivain Raffaël Ganz, et une somme de 5.000 francs au sculpteur Silvio Mattioli.

LEGS

Mme Marguerite Dilpert-Jeanrichard, décédée au mois d'avril de cette année, a légué une somme de 67.000 fr. à des institutions de bienfaisance, notamment en faveur d'institutions d'aveugles. Mme Dilpert-Jeanrichard, qui possédait un magasin d'horlogerie, à la Krautgartenstrasse, à Zurich, avait été victime, en 1940, d'une agression à main-armée, au cours de laquelle elle fut blessée au visage, ce qui entraîna la cécité complète. La défunte passa ses dernières années dans une maison pour vieillards aveugles, à Kilchberg, près de Zurich.

VINS ET FROMAGES DE FRANCE

Une dégustation de vins et de fromages de France a eu lieu à Zurich, sous le patronage du Consul général de France à Zurich, M. Jean Fournier de Montousse, et sur l'invitation du Comité national des vins de France, du Comité des produits laitiers français et de la Section zuricoise de l'Association suisse des amis du vin. Après le discours d'ouverture du Consul général, on entendit M. Jean Hugues, attaché commercial à l'Ambassade de France à Berne, M. Robineau, Président du Comité des produits laitiers français, et M. E. Neidhardt, Président de la Section zuricoise de l'Association suisse des amis du vin. Puis, les nombreux invités, parmi lesquels des représentants de l'hôtellerie et de la restauration, et des milieux commerciaux, eurent l'occasion de goûter aux produits de classe de la viticulture française et de la production fromagère de notre voisine. La manifestation s'est déroulée dans une ambiance typiquement française, et sous le signe de l'amitié entre la Suisse et la France, et du développement des relations commerciales entre les deux pays.

LA GARE DE ZURICH

EQUIPEE D'UNE CONSIGNE AUTOMATIQUE

A son tour, la gare principale de Zurich va être équipée de cases à bagages automatiques. Il y en aura mille en tout, de sorte que la consigne ordinaire va être réduite en proportion et ne sera vraisemblablement plus utilisée que pour les bagages de grandes dimensions. Le principe de ces cases est simple : on place les objets dans la case, puis on insère trois pièces de dix centimes, sur quoi la case peut être fermée et la clé emportée. Si les objets restent dans la case plus de 24 heures, il faut de nouveau verser 30 centimes. Au bout de 48 heures, seul le préposé de la consigne peut ouvrir les cases. Un automate à monnaie permet d'obtenir des pièces de dix centimes.

De telles installations fonctionnent déjà à Genève et Berne, notamment. Les avantages : il n'est plus nécessaire de faire la queue à la consigne, et pour le même prix de 30 centimes on peut déposer plusieurs objets. Les C.F.F. recommandent ces cases aux usagers et espèrent ainsi leur rendre service.

CANTON DE SAINT-GALL

Une exposition d'art de la Suisse orientale présentant des œuvres datant de 1900 à 1925 vient d'être ouverte au public au Musée des Beaux-Arts de Saint-Gall. Cette exposition, qui fermera ses portes à fin décembre, présente une intéressante collection des œuvres picturales et plastiques.

CANTON DE BALE

A L'UNIVERSITE DE BALE

Le Sénat de l'Université de Bâle a élu recteur, pour 1961, le professeur Edgar Salin, titulaire de la chaire d'économie politique. Le nouveau recteur est l'auteur de nombreux ouvrages d'économie politique et l'un des initiateurs du « Sou du travail » bâlois, destiné à lutter contre les crises économiques.

CANTON DE SOLEURE

ASSOCIATION TOURISTIQUE

« LES AMIS DE LA NATURE »

La Conférence nationale des délégués de l'Association touristique « Les Amis de la Nature » s'est tenue en novembre à Olten. Elle a approuvé les comptes annuels de 1959, et le budget pour 1960. Elle a, d'autre part, entériné les décisions du Comité central en ce qui concerne la construction d'une maison des Amis de la Nature à Zermatt, dont le coût revient à un million et demi de francs. La Conférence a approuvé l'achat d'un terrain à Château-d'Ex, sur lequel sera également construite une maison des Amis de la Nature. M. Otto Schaerrer, de Berne, a été confirmé dans sa fonction de Président central.

CHEZ LES ANTIALCOOLIQUES

Le 20 novembre a eu lieu à Olten l'Assemblée des délégués des Sociétés antialcooliques suisses, sous la présidence de M. R. Joos, Chef de la Chambre des mineurs, de Schaffhouse. M. Ch. Geissbuehler, conseiller national, Berne, montra, dans son exposé, les grandes lacunes de l'actuelle loi fédérale sur l'alcool. M. B. Zwiiker, conseiller communal, Zurich, présenta une vue d'ensemble sur les cours d'instruction et de formation organisés par les sociétés antialcooliques.

L'Assemblée a protesté contre les importations exagérées de vins étrangers, qui ont nécessité, indirectement, une subvention fédérale de 1,1 million de francs pour une campagne de propagande en faveur des vins indigènes. L'Assemblée s'est élevée aussi contre le fait que, jusqu'à ce jour, il n'a pas été donné suite à la demande tendant à consacrer une campagne d'éducation routière à un slogan comme : « Pas de sécurité sans la sobriété. »

En s'appuyant sur des constatations telles que l'adaptation insuffisante de la production indigène de fruits à la capacité du marché — qui a coûté, en 1958, pour plus de 35 millions de subventions —, l'augmentation manifeste de la consommation de spiritueux, qui est favorisée par des importations accrues, ainsi que par la distillation paysanne, qui contribue à l'écoulement illégal de l'eau-de-vie, les antialcooliques estiment urgente une révision de la législation sur l'alcool.

CANTON DU VALAIS

PRO RAWYL

Le Comité valaisan de « Pro Rawyl », dont le but est d'assurer la liaison Valais-Berne au moyen du tunnel du Rawyl, a tenu à Sion une Assemblée. Décision a été prise de tout entreprendre afin de mettre l'ouvrage en chantier bien avant le délai imparti par la Commission fédérale de Planification fixé à 1968-1970. Le Comité interviendra dans ce sens auprès des gouvernements intéressés. Il espère fermement pouvoir entreprendre les travaux dans moins de trois ans.

CANTON DE VAUD

UN NOUVEAU CASINO A MONTBENON

La Municipalité de Lausanne demande une somme de 6.650.000 fr. pour la démolition partielle et la reconstruction du Casino de Montbenon, édifié en 1909 et complètement démodé. Les nouveaux plans prévoient une salle de spectacles, plusieurs salles pour les sociétés, un restaurant et une aile nouvelle consacrée à la Société des Hôteliers de Lausanne-Ouchy, qui y installera les salles nécessaires à l'agrément des touristes. La surface des salles sera de 2.800 mètres carrés, celle du restaurant de 495 mètres carrés, celle des locaux touristiques de 1.050 mètres carrés. Le volume total de la construction sera de 36.400 mètres cubes.

On prévoit la construction, devant le Casino, d'une piscine et, tout près, sur les anciennes serres de la ville, une société privée construira un garage pouvant recevoir 900 voitures.

L'AVIATEUR LIARDON RENONCE A DIRIGER L'AERODROME DE LA BLECHERETTE

Après discussion avec l'Office fédéral de l'air, M. Francis Liardon, aviateur, champion du monde en

acrobatie aérienne, a estimé qu'il ne pouvait accepter sa nomination de Directeur de l'aérodrome de Lausanne, ceci en plein accord avec la municipalité de Lausanne. D'autre part, l'Office fédéral et M. Liardon continueront d'apporter le plus grand intérêt au déplacement de l'aérodrome lausannois.

ADIEU A UNE REVUE FEMININE

L'édition romande de la revue féminine « Annabelle », lancée en mars 1941, rédigée et imprimée à Lausanne, va disparaître. Son éditeur, qui conserve l'édition allemande, a vendu l'édition romande à « Bouquet », et Mme Simone Hauert, depuis vingt ans rédactrice en chef et animatrice de cette publication, ne la suit pas à « Bouquet » :

POUR L'ASSOCIATION DU GENERAL-GUISAN

La Municipalité demande au Grand Conseil une somme de 50.000 francs comme participation lausannoise à la souscription ouverte par l'Association Général-Guisan, pour l'érection d'un monument au général et pour la création d'un fonds en faveur de la jeunesse suisse, dans le sens de la solidarité nationale.

Le Conseil d'Etat a l'intention de participer à la souscription pour une somme de 50.000 francs. Plusieurs entreprises ont fait des versements de 10.000 francs.

AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE DE L'UNIVERSITE DE LAUSANNE

L'agrandissement de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, entrepris en 1957, a déjà exigé une somme de 6 millions 1/2 de francs, des ailes ont été construites, ainsi qu'un bâtiment abritant divers laboratoires, un auditoire, des salles diverses. La dernière étape des travaux, qui comprend la construction de laboratoires, d'un institut d'électrotechnique, des salles d'exposition, coûtera 9.801.998 fr.,

dont 3.700.000 payés par la confédération à titre de contribution unique et dans le but de contribuer à l'encouragement de l'urgente relève des cadres scientifiques, 2.701.998 fr. par le canton de Vaud, 2.400.000 fr. par la Société d'aide aux laboratoires, créée en 1942, dont les fonds proviennent des dons d'industries suisses et vaudoises, 1.000.000 de fr. par la commune de Lausanne. Une fois les travaux terminés, l'Ecole polytechnique de Lausanne pourra recevoir les mille étudiants qu'elle se propose de former, pour faire face aux besoins de la relève des cadres techniques.

Il faut ajouter que les locaux et les installations créés au moyen des crédits précédemment votés par le Grand Conseil ont permis d'entreprendre des recherches intéressantes et d'obtenir, de la part de fonds fédéraux, des subsides représentant plus d'un million de francs.

LE THEATRE DANS LE CANTON DE VAUD

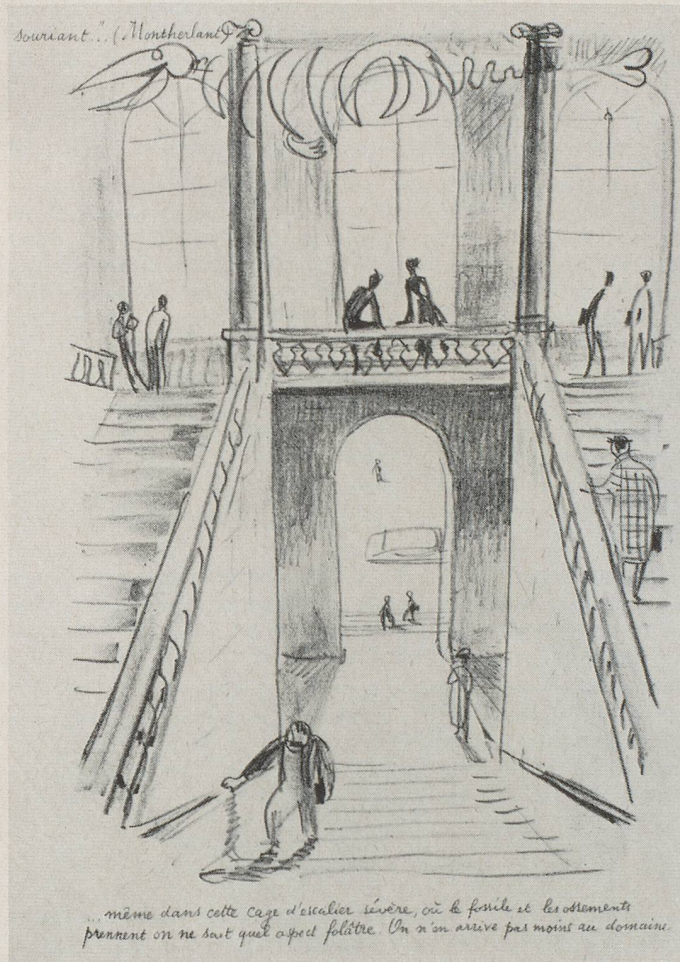
Pour encourager la création artistique et soutenir le théâtre dans le Canton de Vaud, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accorder une subvention annuelle de 75.000 francs, prélevée sur le fonds cantonal des Arts et Lettres, au « Fonds du théâtre en Suisse romande », constitué par le Centre dramatique romand afin de soutenir l'ensemble de l'activité théâtrale professionnelle de Suisse romande, de stimuler le développement de l'art dramatique en créant notamment des occasions de travail et d'expression pour des auteurs et des artistes du pays.

Le Centre dramatique romand est parvenu à établir un important mouvement théâtral dans les Cantons de langue française, dans les localités de Suisse allemande ayant des cercles romands et à réunir les diverses entreprises dramatiques romandes.

La commune de Lausanne assurait au Centre dramatique romand une subvention annuelle de 110.000 francs, cote de l'importante subvention qu'elle fait à son théâtre municipal.

CANTON DE NEUCHÂTEL

Un livre que tout Neuchâtelois de Paris devrait avoir dans sa bibliothèque



Tendre et rosse Marcel North...

de son œil noir regarde l'homme qui regarde Neuchâtel, petite ville rangée. Cet homme est dans un wagon ; derrière lui, à travers la glace, la silhouette de la Collégiale ; dans trois minutes il mettra pied-à-terre et se trouvera « en bas de la gare », où il ne fera qu'un avec Marcel North qui, a, vous l'avez deviné, son bon crayon gras sur lui...

Il existe je ne sais combien d'albums (si vous êtes de Neuchâtel, vous prononcez albums), de vues photographiques de Neuchâtel, et, presque tous excellents, mais on a l'impression que peu d'artistes aient su traduire, comme Marcel North, l'inexprimable — pour d'autres que lui-même — distinguée, mélancolique, nostalgie neuchâteloise. Là où en est aujourd'hui la peinture ; le « pompier » qui ferait des « vues » de Neuchâtel, porterait à rire, alors que la vision synthétisée de Marcel

North s'adresse à la seconde vue de qui regarde ses lithos et les émeut : « C'est tellement ça ! », disent-ils : « Voilà ce vieux beau Lac ! »...

Et la tendre rosserie de ce dessinateur de première force s'en donne à cœur-joie. Naturellement, comme tout ce qui est bon, c'est fait comme ça : « Et hop ! »... Pour ceux qui ont connu le « Rire » de jadis, c'est retrouver dans le trait de Marcel North la verve des dessinateurs de cet irremplaçable canard, dont certains se nommaient Villon, Picasso et Van Donghen, s'il vous plaît ! On aura beau dire que l'humour a changé de sens — on s'en est bien aperçu — il y a l'humour « en soi » du signe. On a bien vu récemment, à l'occasion du lancement d'une revue, combien de nouveaux venus au dessin humoristique, sont dépourvus de ce divertissement du signe que Marcel North possède à revendre.

Finalement, sans crainte d'un plagiat usé jusqu'à la trame, on peut dire que si « Neuchâtel m'était conté », il faudrait que ce soit fait par Marcel North. C'est d'ailleurs ce qu'un éditeur intelligent a pensé.

Et, voyez le résultat : il vous enchantera...

S.

UNE NOUVEAUTE DANS L'HORLOGERIE SUISSE LA PENDULETTE A TRANSISTOR

Une nouveauté, appelée à faire date dans les annales horlogères, a été présentée à La Chaux-de-Fonds, sous les auspices de l'Office économique cantonal neuchâtelois. Il s'agit d'une pendulette à transistor, d'une précision remarquable, comme l'attestent les bulletins des bureaux suisses de contrôle officiel de la marche des montres.

Cette pendulette électrique, appelée « Secticon », créée par une grande entreprise des montagnes neuchâteloises, « Le Porte-échappement universel S.A. », à La Chaux-de-Fonds, est le résultat de longues et coûteuses années de recherches. Il y a vingt ans qu'on y songeait, six ans qu'on y travaillait !

La variation de temps est de moins d'une minute en un mois, moins de deux secondes par jour. Elle est inférieure à un dixième de seconde par degré de température. Ce garde-temps a donc la précision d'un chronomètre, et, fait à signaler, il est fabriqué en série. Les modèles sont de trois types de formes ultra-modernes.

Le but des chercheurs était d'inventer un mouvement si précis que la remise à l'heure devenait pratiquement inutile. Ils ont donc conçu un échappement électromagnétique à force constante, couplé à un micromoteur à transistor, le tout actionné par une simple pile ordinaire de 1,5 volt. L'autonomie de marche atteint près de deux ans. Le mécanisme ne comporte aucun contact. Il est indépendant des variations de tension de la pile.

Comme MM. Braunschweig, administrateur, et Maibach, directeur, l'ont souligné, cette réalisation offre de nouvelles perspectives à l'horlogerie suisse, d'autant plus que la maison se propose de céder les mouvements de ce type à d'autres entreprises fabriquant des garde-temps.

Le directeur de l'Office économique cantonal neuchâtelois, M. Jacques Baumgartner, a insisté sur le fait que cette nouveauté prouve que l'horlogerie suisse ne reste pas inactive et que, face à la compétition internationale, ses chercheurs se penchent toujours plus sur les problèmes touchant à l'horlogerie électrique et électronique.

CANTON DE LUCERNE

PRESENTATION DES AVIONS DE COMBAT
FRANÇAIS ET SUEDOIS

Le Conseil Fédéral et la Commission de Défense nationale d'une part, plus de cent journalistes, photoreporters et opérateurs de cinéma d'autre part, ont assisté, mercredi 30 novembre, à la présentation des avions « Mirage III » et « Draken », dont l'un ou l'autre sera choisi pour notre aviation militaire. Cette présentation a, en quelque sorte, mis le point final à une série d'études et d'essais auxquels a procédé un « Groupe de travail pour l'acquisition d'avions », groupe que dirige le colonel-brigadier Keller.

La présentation des deux appareils, retenus parmi plusieurs autres par le groupe de travail pour les ultimes essais, s'est déroulée en plusieurs phases, la première à la fabrique fédérale d'avions à Emmen, près de Lucerne. Les deux appareils ont été visités dans deux halles distinctes de la fabrique où des renseignements d'ordre technique furent fournis par les représentants des usines. Voici les caractéristiques principales des deux avions :

Le « Mirage III », avion à hautes performances, construit par la « Générale aéronautique Marcel-Dassault » (G.A.M.D.), est capable de missions d'interception, d'appui tactique et de reconnaissance. Il peut atteindre l'altitude maximum de 30.000 m., passer à 12.000 m. en 2'40 ou, dans le même temps, passer de 1.000 km./h. à 2.200 km./h. Il peut décoller sur 700 m. et atterrir sur 600 m. L'armement comprend notamment des engins air-air (interception), des canons (interception ou attaque au sol), des roquettes (attaque au sol), des bombes normales ou téléguidées (attaque au sol). L'avion est conçu pour pouvoir se poser sur des terrains sommairement préparés (non bétonnés), ou sur des pistes en grilles.

Quant au « Draken », il est construit par la Svenska Aeroplan Aktiebolaget (S.A.A.B.), à Linköping. C'est un avion de combat et d'attaque supersonique qui a reçu

d'importantes améliorations qui le rendent apte, aussi bien à l'interception par tous les temps, qu'à des attaques terrestres et à la reconnaissance. La puissance du moteur a été accrue de 25 %, et sa capacité d'ascension après décollage est presque verticale. L'armement comprend, en plus de deux canons automatiques de 30 mm. fixes, des armes extérieures, telles qu'une ou deux bombes supersonique de 500 kg., des roquettes air-air de 75 mm. ou des missiles air-air.

Le « Draken » peut décoller et atterrir sur des distances de 450, respectivement 550 mètres.

La visite des deux appareils a été suivie par leur présentation en vol par les pilotes d'essai de la G.A.M.D. et de la S.A.A.B. La démonstration, qui s'est déroulée dans un ciel absolument clair, a été parfaitement réussie et l'on a pu se convaincre de la puissance ascensionnelle extraordinaire, de la maniabilité et de la souplesse des deux appareils.

L'après-midi, les deux avions, alors pilotés par des aviateurs suisses, ont procédé à d'impressionnantes démonstrations de tir sur des objectifs fixes placés sur le Lac d'Alpnachstad. La journée s'est terminée par des démonstrations de vol (envol et atterrissage), par des pilotes suisses sur l'aérodrome d'Unterbach, près de Meiringen.

A noter, qu'à la fin de la représentation du « Mirage III », à Emmen, un second « Mirage », venant directement d'Istres, a évolué au-dessus de l'aérodrome, puis s'y est posé.

Il appartiendra maintenant au « Groupe de travail pour l'acquisition d'avions », de préparer son rapport final à l'intention du Département militaire fédéral et de la Commission de Défense nationale. On pense que le Conseil Fédéral prendra sa décision cette année encore, de manière que les Chambres puissent être saisies de propositions fermes au cours du premier semestre de l'année prochaine.

L'appareil que notre pays décidera d'adopter sera construit sous licence en Suisse.

Un lait suisse en poudre, prescrit par le Corps médical français :

M A T E R N A

« frère jumeau du lait maternel »

Vente exclusive en pharmacie

Laits médicaux MATERNA, 12, rue du Bouquet-de-Longchamp - PARIS, 16^e

INAUGURATION D'UNE MAISON D'ECOLE AU VILLAGE PESTALOZZI

A Trogen, l'école supérieure du village Pestalozzi a été inaugurée en présence de M. Paul Stadlin, Président de la Commission de la Fondation, qui reçut à Trogen nombre de représentants diplomatiques et consulaires, une délégation du Gouvernement d'Appenzell, Rh. Ext., ainsi que M. Walter Robert Corti, fondateur du village Pestalozzi. La bourgeoisie d'honneur a été décernée à Mme Elisabeth Rotten : on sait que M. Corti avait déjà fait l'objet de cette distinction. Divers discours furent prononcés.

★ ★ ★

CONVENTIONS ENTRE LA SUISSE ET LA FRANCE

M. Max Petitpierre, Président de la Confédération, Chef du Département politique fédéral, et M. Etienne Dennery, ambassadeur de France en Suisse, ont procédé à l'échange des instruments de ratification de six conventions conclues entre la Suisse et la France, à Paris, le 3 décembre 1959. Ces conventions ont trait à des rectifications mineures de la frontière entre le Canton de Genève et le département de la Haute-Savoie, le Canton de Vaud et le département de l'Ain, le Canton de Neuchâtel et le département du Doubs et entre le Canton de Bâle-Ville et le département du Haut-Rhin.

★ ★ ★

UN BEL AGE

Mme veuve Maria Grob-Sutter a fêté lundi, à Amriswil, son 103^e anniversaire. Son état de santé est excellent. Mme Grob était née le 21 novembre 1857, à Schiers-Tersier, dans les Grisons.

WEEK-END DES JEUNES A CHEXBRES

Pour la septième fois, a eu lieu, à Chexbres, le week-end des jeunes, les 19 et 20 novembre. Il était organisé par le Conseil de la jeunesse romande. Le thème choisi était : « La Jeunesse suisse et le monde ». Les délégués de nombreux mouvements de jeunesse ont entendu divers exposés, soit traitant des problèmes relatifs aux pays en voie de développement, soit relatant les expériences personnelles de jeunes Suisses dans ces pays. Vivement intéressé par les sujets de cette rencontre, M. Max Petitpierre, Président de la Confédération, avait délégué M. Eric Mentha, adjoint au service de l'assistance technique du Département politique fédéral. M. Mentha, qui devait prendre une part active tout au long des débats, a notamment donné à la jeunesse suisse l'assurance que les autorités fédérales sont toutes disposées à prêter l'oreille aux projets d'assistance et à collaborer à leur réalisation, un documentaire sur la faim dans le monde et les secours des institutions internationales furent encore présentés par le reporter international, M. Pierre Pittet. La seconde journée était consacrée à l'exposé d'un jeune journaliste camerounais en stage dans notre pays, M. Daniel Mongoue. M. Mongoue a exposé ce que la jeunesse africaine attend de la jeunesse européenne. Il devait ensuite applaudir aux projets d'assistance présentés par le Mouvement coopératif suisse, « Entraide au Dahomey », et par les Unions chrétiennes des jeunes gens, « Entraide au Congo ».

★ ★ ★

LEGS

Mlle Esther Vionnet, décédée à Lausanne le 28 juillet dernier, a légué 10.000 fr. au Cabinet iconographique de la Bibliothèque cantonale et universitaire, fondé par son père, le pasteur Paul Vionnet, en 1903.

DECOUVERTE

Une magnifique épée de bronze de 60 cm. de long a été découverte lors des fouilles à Baar. Le musée d'histoire cantonal pense que cette épée de l'âge du bronze date d'environ 1.250 ans avant Jésus-Christ.

Domaine polyculture, 40 ha. exploité par famille suisse. Rapport : vaches laitières, céréales, vignes en coteaux. Beau site près Bordeaux. Vendeur : H. Hefti, à TARGON (Gironde).

pour NOEL

offrez à vos amis
un CADEAU
de grande classe

1 bonbonne de 2 litres
EAU DE LAVANDE
ou COLOGNE
Extra-vieille
70° - 38 NF

dans un joli panier
de vannerie rustique

provenance directe
de GRASSE

R. Bouquet
60, faubourg St-Honoré